



*Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Complexe Minier de Djebel Onk*

BIR EL ATER LE : 21/12/2025

Complexe Minier De Djebel Onk Bir El Ater		
Demande de prix N°	25/46203 + 25/46203/02/ Ya	
Nombre de pages :	5/5	
Affaire suivie par :	Y. AMARA	

Monsieur,

Le Complexe Minier invite ses fournisseurs à présenter leur meilleure offre technique et financière pour répondre aux besoins décrits dans la demande de prix, selon les instructions du document de consultation **ci-joint**. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

N°	Désignations et spécifications techniques					Unité	Qtés
	Désignation	Réf Original	Réf fleetgard	Réf Donaldson	Réf Hifi		
Pelle Hydraulique LIEBHERR R992							
01	Cartouche de sécurité	10217168	AF 26125	P617644			60
02	Cartouche de filtre	10217169	AF26124	P617643			60
DUMPER TEREX TR 60							
03	Filtre hyd retour	10309038953	Hf6190	P550427	SH56240		48
04	Filtre screen	9068999			SH77847		12
Chargeuse LIEBHERR L566							
05	Filtre A H hyd	7623537	HF35368	P764367	SH66235		36
06	Filtre A carbu	11212422	FS19956	P551124	KN70303		24
CHARGEUSE HITACHI ZW550							
07	Filtre A H hyd	4033820020	HF6356	P551142	SH56406		12
08	Filtre A air PRI	3098170480	AF1921	P127308	SA11871		12
09	Filtre A air SEC	3098170490	AF1922	P127309	SA11872		12
BULL LIEBHERR PR764							
10	Filtre A H HYD	10428561	HF35345	P550786	SH67784V		24
11	Filtre A air SC	7414300	AF25523	P537877	SA16127		24
BULL LIEBHERR PR754							
12	Filtre A air PR	10343995	AF25830	P781398	SA16267		48
13	Filtre A air SC	10343996	AF25897	P781399	SA16268		48
SONDEUSE A/C ROC L8							
14	Filtre A air SC	3222188196	AF25897	P781399	SA16268		12





*Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Complexe Minier de Djebel Onk*

GRUE ENMTP 1030							
15	Filtre A H M	1174421	LF4054	P553771			12
16	Filtre A CARB	1174423	FF4013	P553004			12
GRUE LIEBHERR LTM 1060-3,1							
17	Filter A H M	10297295	LF3749		SO7039		24
18	Filter A air PR	11492792		P953474	SA17507		12
Pelle hyd LIEBHERR brise roche							
19	Filter A AIR PR	10044851	AF25619	P777871	SA16123		12
20	Filter A AIR SC	10044849	AF25620	P777875	SA16124		12

NB : l'attribution de la commande sera selon l'exigence de disponibilité

**Le Chef Département
Approvisionnement Et Achats**

MT DJEDAI



Document de Consultation (DDC)

Demande de prix N° 25/46203 + 25/46203 /02/Ya

Les offres doivent être transmises au plus tard

le: **04/01/2026 à 10h00**, par l'un des moyens suivants :

- Sous pli fermé anonyme portant la mention:

À n'ouvrir que par la C.O.P.E.O

À déposer à l'adresse suivante :

Secrétariat du département approvisionnement et achats, sis à la cité 06 Mai, Bir El Ater 12200.

- ✓ Chaque offre doit obligatoirement comprendre deux volets distincts dans le même envoi (e-mail ou pli) :

- Une Offre Technique
- Une Offre Financière

2. Demande de Clarifications

Toute demande de précision doit être adressée **au plus tard dix (10) jours** avant la date limite de dépôt des offres, par:

- Télé/Fax: **037 64 37 36**
- E-mail: **y.somiphos@gmail.com**

3. Obligations Administratives et Documents à Fournir

Les offres doivent impérativement :

- Mentionner le **numéro de la présente demande de prix**
- Indiquer les **informations fiscales** du soumissionnaire :
 - Registre de Commerce
 - Numéro d'Identification Fiscale (NIF)
 - Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
 - Numéro d'Imposition

4. Conditions Générales de Soumission

4.1 Validité des Offres

Durée minimale exigée : **trente (30) jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

4.2 Conditions de Paiement

Paiement à terme différé de quarante (40) jours, après réception conforme et acceptation des produits ou services.

4.3 Conditions de Livraison

- Tous les prix doivent être **exprimés en dinar algérien** et **inclure tous les frais annexes** (transport, manutention, etc.).
- **Aucune révision de prix** ne sera acceptée après soumission de l'offre.
- La livraison est **obligatoire sur site client à Bir El Ater**.
- En cas d'exclusion des frais de transport ou d'impossibilité de livraison sur site, **une remise équivalente sera négociée**.

4.4 Délai de Livraison ou d'Exécution

Le fournisseur doit **préciser clairement** dans son offre le **délai de livraison** des pièces de rechange ou d'exécution du service proposé.

4.5 Garantie

Le fournisseur doit **indiquer la durée exacte de garantie**, exprimée en mois ou heures d'utilisation, couvrant **les défauts de fabrication et dysfonctionnements éventuels**.

5. Critères d'Évaluation des Offres

L'attribution des commandes se fera sur la base d'une **évaluation globale** prenant en compte les critères suivants :

5.1 Qualité Technique

Les produits ou services doivent respecter les spécifications, être fiables, durables et adaptés à l'usage prévu.

5.2 Disponibilité Immédiate

En cas d'urgence (selon appréciation de la commission), priorité aux offres disponibles immédiatement pour éviter tout retard.

5.3 Adaptation aux Besoins Opérationnels

Une solution plus coûteuse peut être retenue si elle garantit la continuité des opérations.

5.4 Rapport Qualité/Prix Global

L'évaluation intègre tous les coûts, y compris ceux liés à une éventuelle indisponibilité.

5.5 Garantie et Service Après-Vente

Seront pris en compte : la qualité et la durée de la garantie, la réactivité en cas de problème et la disponibilité des pièces de rechange.

6. Cas d'Exclusion des Offres

Sont exclues sans examen les offres :

- Incomplètes ou hors délai
- Sans documents administratifs exigés
- Sans délai de livraison ou de garantie précisé
- Non conformes aux spécifications techniques
- Avec prix non exprimés en dinar algérien ou non fermes
- Présentant un délai incompatible avec les besoins du client

7. Conditions Générales de Consultation

7.1 Réception des Produits ou Services

Les produits ou services doivent répondre aux exigences techniques.

Des **tests de conformité** seront effectués à la réception. En cas de non-conformité ou de défaut, **des réserves écrites** peuvent être émises, pouvant entraîner **un rejet partiel ou total de la commande sans compensation**.

7.2 Pénalité de Retard

Taux : **0,5 % du montant total HT par jour de retard**, plafonné à **10 %**.
Cette pénalité est sans préjudice des autres recours (résiliation, indemnisation...).

**Le Chef Département
Approvisionnement Et Achats**

